

Festival Les clefs de l'aventure humaine

RÈGLEMENT - Edition 2027

L'Association « **LES CLEFS DE L'AVENTURE** » organise la **11ème édition** de son festival les **18/19/20/21 mars 2027** au Fontanil-Cornillon (Isère).

Au programme :

- 15 films documentaires en compétition (durée entre 52'et 90')
- des courts métrages en sélection off sur la thématique de l'Aventure humaine
- des séances scolaires
- des expositions photo
- un salon "le coin des aventures partagées" ouvert à des associations et porteurs de projet, auteur.ice.s
- des ateliers et des animations
- Des soirées festives avec selon les éditions : ciné -concert / spectacle vivant / théâtre/ concert

Les films en compétitions:

Les films sélectionnés sont des **films documentaires** traitant d'un de ces sujets:

- l'aventure vécue,
- l'exploration,
- l'expédition,
- la découverte du monde,
- les rencontres qui nous offrent un regard sur le monde ou témoignent des clefs pour notre futur...

Les films en compétition seront jugés par un jury professionnel qui remettra **3 trophées**:

- La clef de l'aventure
- La clef du regard sur le monde
- La clef de la nature

Le public décernera **un prix du public** (bulletin de vote à la sortie des salles)

Les films off:

Les films sélectionnés dans cette catégorie sont des **courts-métrages de fiction ou documentaires**.

Le **prix de la jeunesse** sera décerné à l'un de ces courts-métrages sélectionnés par notre comité de sélection et soumis au vote aux élèves du groupe scolaire Ecole du Rocher du Fontanil-Cornillon.

1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les films documentaires doivent avoir une durée comprise entre 45' et 90'.

Les courts-métrages de fiction ou documentaire doivent avoir une durée comprise entre 5' et 40'.

Tous les films doivent être en langue française ou en VO sous-titrés en français.

Les films en compétition doivent être récents. Ils doivent avoir été produits entre 2024 et 2026.

Il est possible de soumettre plusieurs films au comité de sélection. Les premiers films sont acceptés.

Nous privilégions les films qui ne seront pas programmés sur les festivals ayant lieu aux mêmes dates que le nôtre.

Les films sélectionnés devront impérativement être fournis selon les critères techniques suivants :

- Résolution : HD
- Codec : H264
- Conteneur : .mp4
- Son : codec PCM non compressé

L'association s'engage à ne pas les communiquer à des tiers.

Les supports envoyés pour organiser la sélection proprement dite ne seront pas retournés.

2 – INSCRIPTION

La date limite de sélection est fixée au **30 novembre 2026** (date d'envoi du formulaire faisant foi).

L'inscription se fait via la page "Candidature" du site des Clefs de l'aventure:

<https://lesclefsdelaventure.com/candidature-2027/>

L'inscription d'un film est gratuite.

Pour la sélection, les films doivent impérativement être envoyés sous forme de fichier numérique en nous faisant parvenir le lien du film et le code de visionnage privé le cas échéant (via le formulaire d'inscription). Ne pas oublier les mots de passe si le film est protégé.

Le film envoyé pour la sélection est le même que celui qui sera utilisé pour la diffusion. Si ce n'est pas le cas (version de travail), merci de le préciser à l'équipe du festival.

Dernière version admise le 28 février 2027.

3 – SÉLECTION

L'admission des œuvres est de la seule compétence du comité de sélection, composé par des membres du bureau et du CA de l'association. Les décisions du comité de sélection seront communiquées aux auteur(e)s ou au producteur par mail ou par courrier à partir du 20 **décembre 2026**.

Les modalités d'envoi des pièces justificatives seront stipulées dans ce mail.

4 – FILMS SÉLECTIONNÉS

En cas de sélection de votre film, vous vous engagez à fournir au festival, **au plus tard le 30 janvier 2027**:

- **Le lien de téléchargement** du film prévu pour la projection (ou envoi postal d'une clé USB ou disque dur) si version différente de celle fournie pour la sélection.
- Les documents « **Règlement** » et « **Fiche d'inscription** » rempli et signés
- 4 photos représentatives du film (**300 dpi minimum**), et accompagnées du copyright correspondant (à mentionner sur le fichier de la photo. Ex de nom de fichier : PhotoFilm1@nomprenom.jpg).
*La publication de ces photos sera considérée comme **autorisée et gratuite** pour les besoins exclusifs du Festival LES CLEFS DE L'AVENTURE sur tous supports de communication ; dossier presse, dossiers de partenariats, affiche, flyers, médias couvrant notre événement (télé locale ; France télévision et autres partenaires potentiels), site web.*
- Un synopsis complet en français ainsi qu'une version abrégée pour les besoins du programme (200 caractères maximum)
- Une bande-annonce de votre film (lien youtube ou vimeo ou lien de téléchargement)

L'envoi de ces pièces justificatives se fera par le biais d'un Google forms qui vous sera envoyé par email.

Dans le cas où un ayant droit souhaite soumettre plusieurs films au comité de sélection, merci de remplir une fiche d'inscription par film.

Les copies ou supports vidéo en vue des **projections publiques** des films sélectionnés seront à la disposition de la manifestation pendant toute sa durée et seront renvoyées à la demande à partir du 1er avril 2027.

La participation au festival implique l'autorisation de passage sur les chaînes de télévisions nationales ou régionales ainsi que sur tout autre support promotionnel (extraits limités à 10% de la durée totale du film et ne pouvant en aucun cas excéder 3 minutes).

Les films pourront être diffusés à l'occasion de manifestations non commerciales dans le cadre des activités de l'association « Les Clefs de l'Aventure ».

Les œuvres ne seront ni copiées, ni transférées sur d'autres supports de diffusion. Elles ne subiront ni coupures, ni altérations.

5 – PRISE EN CHARGE

L'Association « **Les Clefs de l'Aventure** » prend en charge les frais d'assurance entre la réception et le rendu des films.

Pour des envois exceptionnels d'envoi de copie sur clé USB ou support DVD ; En cas de perte ou de détérioration pendant cette période, la responsabilité de l'association « Les Clefs de l'aventure », n'est engagée que pour la valeur de remplacement de la copie.

Pour les copies soumises à un dédouanement, l'association « Les Clefs de l'Aventure » ne pourra engager aucun frais. Les films doivent être envoyés tous frais payés, faute de quoi, ils seront refusés.

Les frais d'envoi de tous les films inscrits, *qu'ils soient ou non sélectionnés* pour la compétition, sont à la charge des participants.

Le festival prend en charge les frais de retour des supports de diffusion des films sélectionnés en colis recommandés.

Ce festival est pensé et conçu comme un espace de rencontre entre les aventurier.ère.s et le public. Les réalisateur.trice.s ou producteur.rice.s des films sélectionnés sont donc invités à venir présenter leur film lors des projections pour échanger avec le public à l'issue de celles-ci.

Dans le cas où la venue d'un représentant du film est impossible, des visioconférences seront organisées, mais la présence d'un tiers reste préférable.

Un espace pour la dédicace des livres et la vente de DVD du film est prévu au camp de base, lieu de vie et de rencontre des participants.

L'association « Les clefs de l'aventure » prend à sa charge l'hébergement (hébergement chez l'habitant) et la restauration (à hauteur d'un invité par film) ainsi que les déplacements dans la limite de 200 € (pour les participants habitant au-delà de 100 km autour de Grenoble).

6 - PROGRAMMATION des films sélectionnés

Les films documentaires Long métrage et les films de la sélection off (courts métrages) seront diffusés deux fois pendant la durée du festival ; les jours et les horaires de projection des films sélectionnés seront stipulés suivant une grille de programmation établie par le comité d'organisation.

7 –RESPONSABILITÉ

Le comité d'organisation du festival, tout en ayant le plus grand soin des films inscrits, décline toute responsabilité pour les dommages qu'ils pourraient subir en cours de route ou pendant la représentation ou la période où ils seront entre ses mains. Les participants sont invités à assurer les films de façon adéquate.

8- ENGAGEMENT

L'inscription des films implique l'acceptation de tous les articles et conditions établis par le règlement.

Pour tout renseignement, merci de contacter l'équipe du festival : clefsaventure@gmail.com